



Paris, le 15 novembre 2022

## **Soutien à Sylvie et Aladin du lycée de Melle (79) : mobilisé·es devant le TA de Poitiers mardi 22 novembre !**

La mobilisation contre les E3C, premières épreuves du bac Blanc, au début de l'année 2020, a été à l'origine d'une importante vague de répression anti-syndicale dans l'Éducation nationale. Parmi les réprimé·es, 4 enseignant·es du lycée Desfontaines de Melle, suspendu·es, puis sanctionné·es lors de CAPA disciplinaires dans lesquelles l'administration n'a jamais eu la majorité.

Nos organisations syndicales n'ont eu de cesse de dénoncer cette répression anti-syndicale à Melle, mais aussi à Dole, Clermont, Cahors, Rennes, Bobigny, Saint-Denis ou Bordeaux, et plus récemment à Reims et à Nanterre avec les cas de Frédéric Bianic, de la CGT éducation, et de Kai Terada, co-secrétaire de SUD éducation 92. Le 12 octobre 2020 elles étaient présentes lors du rassemblement organisé devant le rectorat de Poitiers à l'occasion des CAPA disciplinaires des 4 de Melle.

Le 22 novembre prochain à 9h45, le Tribunal administratif de Poitiers examinera les recours de Sylvie Contini et d'Aladin Lévêque, adhérent·es à SUD éducation, qui avaient tou·tes deux contesté les sanctions prises à leur encontre par le rectorat de Poitiers. C'est la quatrième fois que la justice se prononcera sur l'affaire de Melle. Les jugements précédents ont explicitement remis en cause la légalité des sanctions prises à l'égard de nos collègues de Melle : le 22 décembre 2020, le tribunal administratif de Poitiers a suspendu, lors d'une procédure en référé, la décision de sanction concernant Sylvie Contini, à savoir un déplacement d'office ; le 22 avril 2021, le Conseil d'État a refusé d'admettre le pourvoi en cassation du ministère contre ce même référé ; le 29 juin 2021, le Tribunal administratif de Poitiers annule la prolongation de suspension qui avait été décidée le 18 juin 2020.

Une fois encore, nous appelons à la levée des sanctions prises à l'encontre des 4 de Melle et de tous les autres personnels victimes de répression syndicale. L'ensemble de nos organisations a été touché par ces méthodes répressives qui ne sont rien d'autre que des tentatives d'intimidation contre l'exercice du droit syndical.

**C'est pourquoi nos organisations appellent les personnels à rejoindre le rassemblement organisé devant le Tribunal administratif de Poitiers le 22 novembre à partir de 9h. Des préavis de grève sont déposés.**

**Des responsables nationaux·ales de nos organisations prendront la parole, aux côtés des responsables syndicaux·ales locaux·ales, à partir de 10h30 pour apporter leur soutien aux 4 de Melle et dénoncer la répression syndicale qui continue de sévir sous Ndiaye.**